

Oui, je veux faire un geste solidaire en faveur des accidentés de la vie.

Merci de prélever de mon compte, le 5 du mois :

- 5 euros
- 7.5 euros
- 10 euros
- euros

- Chaque mois
- Chaque trimestre

A partir du mois de :

Accord de don direct en faveur de la FNATH

FNATH Groupement de la Dordogne 86 Av. Maréchal Juin 24000 Périgueux

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....
Ville.....
e-mail :@.....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever, mon don à la FNATH.
Je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à la FNATH et à l'établissement teneur de mon compte, signifiée au plus tard le 20 du mois précédent.

Fait à : Le : Signature :
(obligatoire)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

A remplir et à retourner, signée, à
FNATH Groupement de la Dordogne
86 Av. Maréchal Juin 24000 Périgueux
Joindre obligatoirement un RIB ou un RIP

Désignation de votre compte

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
.....

Coordonnées de l'établissement teneur de votre compte

Nom :
Ville :
Code postal :

Rigueur et transparence financière

Depuis plus de 85 ans, la FNATH, association reconnue d'utilité publique, protège, défend et conseille les personnes accidentées. Grâce à notre gestion rigoureuse, **85% des dons reçus sont consacrés à des actions en faveur des personnes accidentées de la vie.** Sur 50 €, 41.60€ sont consacrés à ces actions.

Réduction d'impôts

En début d'année, nous vous ferons parvenir un reçu fiscal.

Vous pouvez déduire 66% du montant total de votre don, dans la limite de 20% du revenu net imposable.

Un don de 25€ revient réellement à 8.50€. Un don de 35€ revient réellement à 11.90€. Un don de 50€ revient réellement à 17€.